

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 avril 2014

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 7 avril 2014 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Roger Vaillancourt
Mme la conseillère	Jessy Leclerc
MM. les conseillers	Gervais Fournier
	Rémi Fortin
	Dominic Côté
	Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Roger Vaillancourt.

EST ABSENTE

Mme la conseillère	Joyce Bérubé
--------------------	--------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Roger Vaillancourt ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2014-04-057

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Jessy Leclerc, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2014-04-058

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2014

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2014-04-059

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Mme la conseillère Jessy Leclerc, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de cent huit mille six cent cinquante-sept dollars et quarante-six cents (108 657,46 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de treize mille six cent vingt-six dollars et trente-huit cents (13 626,38 \$), et les salaires nets payés au montant de onze mille quatre cent soixante-trois dollars et quatre-vingt-cinq cents (11 463,85 \$).

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 avril 2014

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cent trente-trois mille sept cent quarante-sept dollars et soixante-neuf cents (133 747,69 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 4997 à 5031.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2014-04-060

DÉSIGNATION DE DEUX VOIES DE CIRCULATION – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT la réfection d'une partie de la route 195, partie située sur le territoire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec rétrocède les portions de l'ancien tracé de la route 195 ne faisant plus partie du nouveau tracé;

CONSIDÉRANT QUE cette rétrocession de portion de route se situe sur les lots 10 et 11, rang VII ainsi que sur les lots 1 et 2, rang Nord-Est de la rivière Matane, canton Tessier, à Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner par un nouvel odonyme ces portions de voie de communication qui deviennent des rues municipales à l'intérieur des limites du territoire de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE faire appel aux citoyens par l'intermédiaire du bulletin d'information municipale pour obtenir des suggestions d'odonymes concernant les nouvelles voies de circulation situées sur les lots 10 et 11, rang VII ainsi que sur les lots 1 et 2, rang Nord-Est de la rivière Matane, canton Tessier, à Saint-René-de-Matane.

QUE seules les suggestions accompagnées d'une explication justifiant les choix des odonymes seront retenues.

QUE les suggestions seront reçues au bureau de la directrice générale jusqu'au 30 avril 2014, 14 heures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2014-04-061

ADMQ - CONGRÈS 2014 À QUÉBEC - 11 AU 13 JUIN 2014

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

D'autoriser Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à s'inscrire au congrès 2014 de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui aura lieu à Québec les 11, 12 et 13 juin 2014.

QUE les frais d'inscription, d'hébergement et de transport sont à la charge de l'Association des directeurs municipaux du Québec puisque la directrice générale et secrétaire-trésorière est l'administratrice de la zone 12 Bas-Saint-Laurent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2014-04-062

ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE - MINES SELEINE - SAISON HIVERNALE 2014-2015

Il est proposé par M. le conseiller Gervais Fournier, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 avril 2014

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'achat de trente-cinq (35) tonnes métriques de sel à déglacage pour la saison hivernale 2014-2015, auprès de Mines Seleine, division de la Société canadienne de sel ltée, au coût de cent six dollars et cinquante cents (106,50 \$) la tonne métrique, taxes en sus, livraison à Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 330 00 635.

2014-04-063

APPEL D'OFFRES - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION ÉCRITE - FOURNITURE D'ABRASIF - SAISON HIVERNALE 2014-2015

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à une demande de soumissions sur invitation écrite, à au moins deux (2) entreprises, dans le cadre de la fourniture d'abrasif pour la saison hivernale 2014-2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2014-04-064

APPEL D'OFFRES - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION ÉCRITE - SERVICE DE NIVELAGE DE CHEMINS MUNICIPAUX - VOIRIE D'ÉTÉ 2014

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions par voie d'invitation écrite, à au moins deux (2) entreprises, pour le service de nivelage de chemins municipaux dans le cadre des travaux de voirie d'été 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2014-04-065

PROJET D'UNE POLITIQUE FAMILIALE – PROJET D'UNE POLITIQUE « MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS » – NOMINATION D'UN RESPONSABLE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

DE nommer Dominic Côté en remplacement de M. Ghyslain Lapointe, responsable du dossier des questions familiales et des aînés dans le cadre du projet d'une politique familiale et du projet d'une politique « Municipalité amie des aînés ».

DE transmettre la présente résolution à Mme Vanessa Caron, MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2014-04-066

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE - EXERCICE FINANCIER 2012 - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – BPR-INFRASTRUCTURE INC.

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

DE prendre acte du fait que Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'exercice financier 2012 préparé par BPR-Infrastructure inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PRÉPARATION DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'APPEL D'OFFRES CONCERNANT LA RÉALISATION DE L'ÉTANCHÉISATION DU BASSIN D'ÉPURATION À SAINT-RENÉ-DE-MATANE - PROJET « AQEDUC, ÉGOUT, ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET VOIRIE - PHASE II » - BPR INFRASTRUCTURE INC.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 avril 2014

Les membres du conseil demandent à M. le maire Roger Vaillancourt de prendre des informations supplémentaires concernant les documents nécessaires à l'appel d'offres dans le cadre de la réalisation de l'étanchéisation du bassin d'épuration, et ce, dans le but de bien clarifier la pertinence de l'appel d'offres. La prise de décision concernant cet appel d'offres se prendra lors d'une séance ultérieure.

ENLÈVEMENT D'UNE UNITÉ D'ÉCLAIRAGE - N° D'UNITÉ RR1020, H65-45 - ROUTE 195-SECTEUR RUISSEAU-GAGNON À SAINT-RENÉ-DE-MATANE - PROJET « AQUEDUC, ÉGOUT, ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, VOIRIE - PHASE II » - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Le traitement de ce sujet de l'ordre du jour est remis à une prochaine séance.

2014-04-067 COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL - EMPLOYÉ MATRICULE 02-0012 - POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le 21 novembre 2013, lors d'une entrevue en rapport avec le travail, l'employé municipal portant le matricule 02-0012 a donné sa démission de manière verbale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accepté la décision de l'employé matricule 02-0012;

CONSIDÉRANT l'obligation de l'employeur de prendre les mesures appropriées afin d'assurer le bon fonctionnement municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane ne reconnaît aucune responsabilité à l'égard de la fin d'emploi de l'employé matricule 02-0012.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane accepte de régler à l'amiable la fin d'emploi de l'employé matricule 02-0012.

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, une entente de règlement de fin d'emploi dont les termes sont confidentiels.

QUE le dossier est définitivement clos.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2014-04-068 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE (CODEL) - DÉPÔT DU PLAN D'ACTION 2014, 2015 ET 2016 - DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013

Il est proposé par M. le conseiller Gervais Fournier, et résolu :

DE prendre acte du fait que Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le plan d'action 2014, 2015 et 2016 et le rapport d'activités 2013 du comité de développement local de Saint-René-de-Matane (CODEL).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2014-04-069 JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE EN DATE DU 12 MARS 2013 - APPLICATION DES ARTICLES 227 ET SUIVANTS DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT - MATRICULE 1296-81-7851 - 2, RUE GAGNÉ, SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieure, numéro 100-17-001345-125, daté du 12 mars 2013, en rapport avec l'application des articles 277 et suivants de la Loi sur l'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE la défenderesse avait jusqu'au 31 août 2013 pour se conformer au jugement;

CONSIDÉRANT QU'un délai supplémentaire jusqu'au 15 octobre 2013 a été accordé à la défenderesse pour se conformer au jugement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gervais Fournier, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 avril 2014

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE mandater M^e Jean-Pierre Chamberland, avocat, de faire parvenir au propriétaire de l'immeuble portant le matricule 1296-81-7851, situé au 2, rue Gagné à Saint-René-de-Matane, un avis recommandé l'informant que la Municipalité de Saint-René-de-Matane prendra les mesures pour faire respecter le jugement de la Cour supérieure, numéro 100-17-001345-125, en date du 12 mars 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 190 00 412.

2014-04-070

FORÊTS DE PROXIMITÉ – TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES - DÉPÔT DU MÉMOIRE « LA SURVIE DE NOTRE COMMUNAUTÉ » PRÉSENTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

DE prendre acte du fait que Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le mémoire « La survie de notre communauté » dans le cadre des orientations relatives à la sélection, à la mise en place et au fonctionnement des forêts de proximité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE MATANE - COMPTE RENDU - SÉANCE DE MARS 2014

M. le maire Roger Vaillancourt donne un compte rendu de la séance de mars 2014 de la MRC de La Matanie.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CITOYENS

M. le maire Roger Vaillancourt transmet les informations qu'il a prises en ce qui a trait au déneigement du stationnement de l'Office municipal d'habitation de Saint-René-de-Matane.

M. le conseiller Dominic Côté informe sur le bon déroulement du carnaval d'hiver qui s'est tenu le 15 mars dernier. Il souligne que les activités se sont bien déroulées bien que la température n'était pas à son mieux. Il mentionne que les activités ont rapporté plus ou moins huit cents dollars (800 \$). Il remercie les bénévoles, les participants et participantes aux différentes activités.

AFFAIRES NOUVELLES

2014-04-071

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 17 – PROJET AQUEDUC, ÉGOUT, ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET VOIRIE – PHASE II – CONSTRUCTION POLARIS INC.

Il est proposé par m. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement du décompte progressif n° 17, daté du 7 avril 2014, à « Construction Polaris inc. », concernant les travaux exécutés dans le cadre de la phase II du projet « Aqueduc, égout, voirie et assainissement des eaux usées » pour le compte du ministère des Transports du Québec, pour un montant de cinquante-neuf mille sept cent vingt-huit dollars et quatre-vingt-cinq cents (59 728,85 \$), taxes incluses, et ce, selon les recommandations de BPR-Infrastructure inc.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement du décompte progressif n° 17, daté du 7 avril 2014, à « Construction Polaris inc. », concernant les travaux exécutés dans le cadre de la phase II du projet « Aqueduc, égout, voirie et assainissement des eaux usées » pour le compte de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, pour un montant de trente-quatre mille sept cent trente et un dollars et trente-neuf cents (34 731,39 \$), taxes incluses, et ce, selon les recommandations de BPR-Infrastructure inc.

DE transmettre copie de la présente résolution à Constructions Polaris inc., à BPR-Infrastructure inc. et au ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 avril 2014

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants aux postes budgétaires 02 320 01 722 concernant la portion du MTQ, 02 320 01 723 et 02 320 01 724 concernant la portion de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

2014-04-072

MANDAT À M^E JEAN-JACQUES OUELLET – AVIS JURIDIQUE - CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Il est proposé par M. le conseiller Gervais Fournier, et résolu :

DE mandater M^e Jean-Jacques Ouellet, avocat, pour la préparation d'un avis juridique en ce qui concerne le contenu du contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLER PRÉSENTS,
M. LE CONSEILLER DOMINIC CÔTÉ
ÉTANT CONTRE.**

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Roger Vaillancourt invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2014-04-073

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 7 avril 2014, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je soussigné, Roger Vaillancourt, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

**Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière**

**Roger Vaillancourt
Maire**

YB/DG/dg